



## PROFIL POUR CE DIPLÔME :

### Public visé :

Toute personne entre 16 et 30 ans.

### Prérequis :

Une carte professionnelle délivrée par le CNAPS est exigée.

### Modalités et délais d'accès :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

- 1) Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
  - Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation.
  - Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection.
  - Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection.
- 2) Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions
  - Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance.
  - Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance.
  - Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance.
  - Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents.
  - S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.



## PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Le détenteur du titre peut exercer dans les secteurs d'activités suivants :

- Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transports (trafic routier).
- Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires.
- Les services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques.
- Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de sécurité – opérateur SCT1
- Agent de sécurité – opérateur SCT2
- Opérateur en vidéoprotection
- Opérateur en téléassistance

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### Moyens et méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance entre les ateliers de pratique professionnelle (au plateau technique) et l'apprentissage des connaissances théoriques et du cadre législatif.

### Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Nombre de participants : maximum 14**

**Durée de la formation : 1 an - 420 h en centre de formation**



**Tarifs de la formation :** se référer au coût opco : doc6p\_arrêté\_24\_08\_20\_niveaux  
prise\_en\_charge\_contrats\_apprentissage.pdf

Code identifiant	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge en euros
RNCP31117	TP-Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance	7 833 ,00 euros

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

### Accessibilité handicap :

... (Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux, adaptation des moyens de la prestation)  
- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référente handicap pouvant accompagner les jeunes : Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

### COORDONNÉES :

UFA FRESC SITE Saint François D'assise 59 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix	Mme Sandrine GILMET : Responsable de projet Tel :06 85 15 43 36 Mail : sandrine.gilmet@ufafresc.fr
---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

### TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels : 100 %

Taux de poursuite d'études : 17% (Ecole de Gendarmerie)

Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 100 %

### Valeur ajoutée

**La Qualité :** l'UFA FRESC propose une prestation visant l'excellence. Nos formateurs sont tous des professionnels en activité, expert dans leur domaine de formation.

**Les performances :** Chaque année plus de 80% de nos stagiaires ayant suivi une formation métier retrouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent la formation.

**Suivi personnalisé :** Une équipe responsable de formation, un point écoute entièrement dédiés à l'accompagnement personnel de chaque stagiaire. Ils soutiennent votre motivation, sont à l'écoute de vos questions et de vos doutes, pour vous conduire avec succès vers votre métier.

UFA FRESC  
103 Bd de Metz  
59100 Roubaix  
Site de l'AREP

Contact Siège :  
Tél : 03 20 68 33 59  
Mail : [direction@ufafresc.fr](mailto:direction@ufafresc.fr)  
Site : [ufafresc.fr](http://ufafresc.fr)

CFA Jean Bosco :  
N° d'enregistrement w802003068  
N° déclaration d'activité : 22800173680  
N° SIRET : 500 138 029 000 29

